

a pris la vedette au Canada ces derniers temps, et qui repose sur les constatations de l'enquête Dorion.

Je crois que c'est l'un des problèmes les plus graves qui se soient posés à notre pays; c'est peut-être le plus grave dans l'histoire du Canada. Il peut y avoir eu d'autres cas où le Parlement et le pays ont été troublés par des problèmes survenus dans les milieux gouvernementaux, mais je crois que c'est la première fois dans notre histoire qu'il semble y avoir eu une ingérence furtive de la pègre internationale dans les hautes sphères du gouvernement. C'est un sujet d'alarme pour tous les Canadiens. Pour ma part, j'y vois le nœud du problème. Le premier ministre lui-même l'a mentionné hier soir, plutôt tardivement, lorsqu'il a avoué, comme il l'a dit, que nous devons nous occuper de l'intervention sinistre et croissante de la pègre dans la politique.

• (5.20 p.m.)

Avant de parler de certains des éléments, j'aimerais dire que j'ai apprécié la conduite qu'a tenue dans toute cette période difficile et pénible un homme que je n'ai pas rencontré, mais dont le nom a été mentionné ici, à l'enquête et dans les journaux, M. Pierre Lamontagne, l'avocat de Montréal. A mon avis, il a montré, dans des circonstances extraordinairement difficiles, un attachement au devoir et à la cause de la justice, ce qui lui fait grand honneur. La pression à laquelle on l'a soumis, comme il ressort du rapport du juge Dorion, indique que seul un homme de forte trempe pouvait résister à cette pression. Il fait honneur à sa profession et au Canada.

Je vais citer un passage de la page 96 du rapport, simplement pour montrer à quelle pression il se trouvait soumis, suivant le juge Dorion:

Néanmoins, il est clair que l'intervention de M. Letendre...

Il occupait un poste éminent comme adjoint exécutif.

...a sûrement contribué à augmenter, dans l'esprit de M<sup>e</sup> Lamontagne, l'idée que des personnages influents, dans le gouvernement du pays, se concertaient pour l'amener à consentir à l'admission à caution de Lucien Rivard.

En lisant le compte rendu des appels téléphoniques constants, des entrevues et des suggestions que des gens haut placés dans le gouvernement s'intéressaient à M. Rivard, on ne pouvait avoir d'autre impression. Et M. Lamontagne a résisté à ces pressions.

Je tiens à féliciter l'honorable député de Yukon qui a signalé cette question à l'attention de la Chambre des communes et du peuple canadien. J'étais ici à la Chambre les 23,

[L'hon. M. Churchill.]

24 et 25 novembre de l'an dernier lorsque l'honorable député a soulevé la question, et je me rappelle fort bien qu'il avait alors demandé au ministre de la Justice de prendre les mesures qui s'imposaient. Comme en fait foi la page 10574 du Hansard du 23 novembre, l'honorable député de Yukon, en résumant sa déclaration, a dit ces paroles qui, à mon sens, méritent d'être citées:

Voilà toute la portée du message que je tente de communiquer aux membres du comité, et je reproche au ministre le fait qu'il n'a pas déferé cette affaire aux légistes compétents de la Couronne, auxquels le cas aurait dû être soumis, pour obtenir leur opinion. C'est une accusation contre le ministre, du fait qu'il a agi, conjointement avec le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, en qualité de juge, fonction qui ne lui appartient pas. C'est pour cela que nous avons des tribunaux, et c'est une accusation contre le ministre, à la suite de la décision qu'il a prise, celle de classer l'affaire.

On peut lire, à la page 136 du rapport de l'honorable juge Dorion, ces mots:

Considérant qu'il était appelé à rendre une décision quasi judiciaire:

L'honorable ministre de la Justice devait, avant de prendre une décision, soumettre le dossier aux conseillers juridiques de son ministère, avec instruction de compléter la recherche des faits, si nécessaire, afin d'obtenir leur avis sur la perpétration possible d'une infraction criminelle par une ou quelques-unes des personnes impliquées.

L'honorable député du Yukon était tout à fait justifié. Il a agi en cette occasion comme un autre honorable député le ferait, j'espère, dans des circonstances analogues—il a dévoilé une situation qui devait être éclaircie. Il a tenté sa chance à la Chambre, comme plusieurs doivent le faire lorsqu'ils doivent aborder des sujets impopulaires, mais il a eu le courage de ses opinions, il a présenté les faits à la Chambre des communes, il a supporté les cris de «calomnie» «insinuation» et «McCarthyisme», et il a enduré, au cours des sept derniers mois, la persécution que lui ont fait subir les personnes liées avec le milieu du gouvernement. Mais sa conduite a été entièrement justifiée.

C'est un service rendu au pays qui mérite d'être loué car, monsieur le président, au fond de tout cela, il y a une affaire de stupéfiants. Il n'y a aucun Canadien qui n'a pas horreur du trafic des stupéfiants. Nous nous rendons compte que des jeunes ont ruiné leur vie par suite de ce terrible trafic. C'est l'ombre projetée sur toute l'enquête et sur tout le problème—la menace du trafic des stupéfiants qui détruit les vies humaines et cette destruction commune, comme nous avons lu si souvent dans nos journaux et les articles de revue, parmi nos jeunes.